

LABELLISATION RAMSAR DU SITE D'EXTENSION « LAC DU BOURGET – MARAIS DE CHAUTAGNE ET DE LAVOURS »

Pour la Journée mondiale de l'Eau, le 22 mars dernier, un an après la labellisation de la Dombes, deux nouveaux territoires ont officiellement obtenu le label Ramsar : les « Marais et tourbières des montagnes du Bugey » et le marais de Lavours par l'extension du site existant au site « Lac du Bourget – Marais de Chautagne et de Lavours ».

Reconnus comme sites d'importance internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par le label Ramsar, ces sites soulignent la richesse du patrimoine naturel des zones humides de nos territoires et l'importance de ces milieux naturels localement comme à l'échelle internationale. L'obtention du label Ramsar est également un encouragement à poursuivre la mobilisation pour la protection de ces milieux naturels, dont dépendent de nombreuses espèces, et qui ont un rôle majeur en matière de stockage du carbone, en ces temps de changement climatique qui s'accélère.



Lac du Bourget – Marais de Chautagne (crédit : CEN Savoie)



Marais de Lavours (crédit : CD01)

→Vendredi 3 mai 2024 : remise officielle du label Ramsar

En cette journée du 3 mai, acteurs locaux, partenaires, financeurs, scientifiques et collectivités se réunissent pour la remise du label Ramsar au site « Lac du Bourget – Marais de Chautagne et de Lavours ».

L'Association Ramsar France et Flore Lafaye de Micheaux, conseillère principale Europe pour Ramsar, seront présents. L'occasion pour les acteurs du territoire de partager leur enthousiasme à rejoindre ce réseau international centré sur les zones humides et à travailler en partenariat.

Cette journée marque également le lancement des 40 ans de la Réserve Naturelle Nationale du Marais de Lavours. Pour faire profiter l'ensemble du territoire, de nombreuses animations nature

sont organisées les jours suivants, jusqu'au 11 mai.

Toutes les informations sont disponibles dans le Calendrier des animations Nature - Saison 2024 :
<https://www.reserve-lavours.com/>

A l'occasion de cette journée, une convention tripartite entre l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication, la communauté de communes Bugey-Sud et le Département de l'Ain est signée pour la gestion de la Maison du Marais de Lavours.

Cet espace muséographique, à vocation touristique et d'éducation à l'environnement est un outil unique dans l'Ain. La convention, signée pour 3 années, vise à permettre la réalisation du programme d'animations et de la valorisation du patrimoine naturel. Propriété de la communauté de communes Bugey-Sud, sa gestion est déléguée à l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication, gestionnaire la Réserve Naturelle et de l'ENS de Lavours et co-porteur du label Ramsar.

→Lac du Bourget – Marais de Chautagne et de Lavours

Le site Ramsar « Lac du Bourget – Marais de Chautagne », labellisé en 2003 revoit son périmètre à la hausse (+ 1 500 hectares), avec l'inclusion du marais de Lavours, des îles de la Malourdie et de nouveaux secteurs du marais de Chautagne, pour un site interdépartemental nommé « Lac du Bourget – Marais de Chautagne et de Lavours », avec un périmètre total de 6 950 hectares.

Labellisé pour ses capacités d'accueil des oiseaux d'eau, le lac du Bourget, plus grand lac d'origine naturelle de France, constitue avec le marais de Chautagne un ensemble homogène. De l'autre côté du Rhône, le marais de Lavours, Réserve Naturelle Nationale et Espace Naturel Sensible du Département de l'Ain, répond lui aussi aux nombreux critères écologiques requis pour l'obtention du label.

Compte tenu de la cohérence écologique, fonctionnelle et historique des sites, interconnectés par la nappe phréatique du Rhône et véritable annexe hydraulique du haut-Rhône français, il a été proposé une extension du site existant, à un nouveau périmètre incluant le marais de Lavours, de nouveaux secteurs du marais de Chautagne et les îles de la Malourdie sur le Rhône.

Le projet est porté par l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (porteur du périmètre initial) et a bénéficié d'un important soutien du Département de l'Ain.

→Le label Ramsar

Qu'ont en commun des sites comme les terres australes françaises, les chutes du Niagara ou les lacs de plaine de Tanzanie avec les marais et tourbières des montagnes du Bugey, le lac du Bourget et le marais de Lavours ? Tous sont labellisés Ramsar !

Le label Ramsar provient de la signature de la convention pour les zones humides, signée en 1971 dans la ville iranienne du même nom. Seul traité international portant sur un écosystème spécifique, il distingue les caractéristiques écologiques remarquables d'un site, ainsi que l'investissement humain permettant d'œuvrer à la préservation de ces espaces.

Ramsar en quelques chiffres :

- 172 pays signataires
- 2 512 sites dans le Monde
- 55 sites Ramsar en France (5 en Auvergne Rhône-Alpes dont 3 dans le département de l'Ain)

« L'engagement du Département de l'Ain en faveur de l'environnement ce n'est pas nouveau ! L'Ain ce sont désormais 40 espaces naturels sensibles au patrimoine paysager et naturel d'exception. De même, un an après la labellisation de la Dombes, deux nouveaux territoires ont obtenu officiellement le label Ramsar : les « marais et tourbières des montagnes du Bugey » et le marais de Lavours par l'extension du site existant au site « Lac du Bourget – Marais de Chautagne et de Lavours ». Le patrimoine naturel et ses zones humides sont une nouvelle fois mises à l'honneur. Cela confirme notre département comme une destination touristique de nature, mêlant subtilement préservation de l'environnement et développement. Ici c'est l'Ain et ici c'est terre de nature ! ».

Jean DEGUERRY, Président du Département de l'Ain

« La labellisation Ramsar du site d'extension « Lac du Bourget - Marais de Chautagne et de Lavours » est une bonne nouvelle pour l'Ain et pour les Aindinois qui ont ainsi de nouvelles garanties de préservation de leur patrimoine paysager et naturel. C'est aussi une bonne nouvelle pour le Département qui voit tous ses efforts en faveur de la préservation des zones humides, de l'environnement et de la biodiversité couronnés par un label international. L'Ain était déjà mondialement connu par son industrie, il l'est aussi désormais par son environnement ! ».

Jean-Yves FLOCHON, Vice-président du Département de l'Ain, délégué à l'agriculture, à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles et à l'environnement

« L'extension du site Ramsar au marais de Lavours et aux îles de Chautagne-Malourdie est une très bonne nouvelle pour la préservation de la biodiversité. Le marais bénéficiait déjà d'une reconnaissance à travers la réserve naturelle et l'Espace Naturel Sensible Marais de Lavours, mais le label Ramsar lui apporte aujourd'hui une dimension internationale. Le site dans son ensemble couvre tout l'hydrosystème depuis le Lac du Bourget jusqu'au marais de Lavours, ce qui va permettre une meilleure prise en compte des grands enjeux de cet espace en matière d'hydrologie, de milieux naturels et de tourisme. Avec tous les acteurs de ce grand territoire, l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication est très heureuse d'assurer le co-pilotage de ce nouveau site Ramsar pour la partie Aindinoise, en partenariat avec le CEN Savoie pour la partie savoyarde, et le Département de l'Ain ».

Jean-Yves HÉDON, Président de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication

« A l'heure où la préservation de la biodiversité est reconnue comme un atout majeur dans la lutte contre les effets du changement climatique, l'extension du site Ramsar du lac du Bourget-Marais de Chautagne aux îles de la Malourdie et au marais de Lavours, est un événement de première importance. C'est bien en effet l'ensemble de cet espace, lac actuel et son ancienne zone d'expansion, qui fonctionne comme un système complet, support de l'accomplissement du cycle biologique des espèces, du ralentissement des ruissellements, de la recharge des nappes, du soutien d'étiage, de l'épuration des nutriments et du stockage du carbone. Aux côtés des collectivités, le CEN Savoie est fier d'être acteur de la conservation de ce site de valeur exceptionnelle, et de la reconnaissance qui lui est ainsi donnée. »

Emmanuel DE GUILLEBON, Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie



CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr